



Syndicat Interco CFDT Pénitentiaire

Adresse : 505 rue de Cuincy, BP 707, 59507 DOUAI Cedex

Tél: 03.61.16.23.15. Port : 06.69.22.15.37.

Mail : cfdt@cfdtpenit.org

Site : www.cfdtpenit.org

Douai, le 14 Septembre 2021,

Eric FIEVEZ

Secrétaire Général

CFDT PÉNITENTIAIRE

A

Monsieur Laurent RIDEL

Directeur Administration Pénitentiaire

Objet : Reconnaissance du travail des agents pôle de surveillance électronique.

Monsieur Le Directeur,

J'ai l'honneur de solliciter de votre part une attention particulière à la reconnaissance du travail des agents pôle de surveillance électronique.

En réponse à notre courrier relatif aux difficultés rencontrées dans le cadre de la détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE) vous nous avez fait un retour en date du 31 Août 2021 où vous soulignez le travail exemplaire ainsi que l'investissement quotidien de tous ces agents.

Comme vous l'indiquez, la surveillance électronique est devenue une priorité pour notre Ministère avec un nombre de mesures en constante augmentation.

Au-delà des mesures citées dans votre courrier, les placements sous surveillance électronique mobiles mobilisent constamment les personnels de permanence de jour comme de nuit.

Il me semble opportun aujourd'hui de pouvoir revoir à la hausse les taux horaires d'astreinte, au regard du travail et de l'engagement de ces personnels (astreinte non réévaluée depuis de nombreuses années).

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à cette demande, Recevez Monsieur Le Directeur, l'assurance de mon profond respect et de mon dévouement.

E.FIEVEZ